

## PARTIE OFFICIELLE.

Papeete, le 13 Février 1859.

Le Gouverneur des Établissements Français de l'Océanie.

Dans le but d'assurer l'exécution de la dépêche du 23 Août 1858, N° 21, intitulée Direction des Colonies, Bureau du régime politique et du commerce, portant demande de paille de pia et de pellicules de coquilles;

Attendu la nécessité de payer, sans aucun retard, les fournitures faites par les indigènes;

Vu l'article 78 du décret Impérial du 26 septembre 1855, sur la comptabilité financière des Colonies.

En vertu de l'article 7 de l'ordonnance du 28 Avril 1813,

Sur la proposition de l'ordonnateur,

DÉCIDE:

Article 1er. Une somme de deux mille francs (2,000 f.) sera mise, à titre d'avances à régulariser, à la disposition de M. Adam Kulecyki, Directeur des affaires Indigènes pour être spécialement appliquée à des achats de paille, de pia, de tressés faites avec la même paille et de pellicules de coquilles nécessaires de coquilles.

L'emploi de cette somme sera justifié dans les formes déterminées par les règlements financiers.

Article 2. L'ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée par tout bureau sera.

Papeete, le 7 Février 1859.

SAISSET.

Sa Majesté la Reine des îles de la Société et S. Exce: le Gouverneur des possessions françaises dans l'Océanie.

Considérant qu'il n'y a pas de propos de loi préparé pour être soumis à la législative de 1859, et que d'ailleurs cette assemblée n'a pas de budget à voter;

Prenant en considération les frais considérables que le séjour à Papeete occasionne aux membres de la dite assemblée, pendant la durée des sessions;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 28 avril 1817.

DECIDENT:

L'assemblée législative des Etats du Protectorat ne sera pas convoquée en session pendant l'année 1859.

Papeete le 10 Février 1859,

SAISSET.

ORDRE:

Le Gouverneur des Établissements Français de l'Océanie, Commissaire Impérial près les îles de la Société,

ORDONNE:

Il sera accordé aux instituteurs dont les noms suivent, pour la belle tenue de leurs écoles et l'instruction accrue de leurs élèves, des gratifications dont le taux est fixé ci-dessous:

Pihaino, Instituteur de Paea.	100 fr. 00
Vaiho, aide Instituteur de Papeririri.	50. 00
Taharia, Instituteur à Taulira.	100. 00
Maoe, aide Instituteur à Puan.	50. 00
M. Alexis Bellain, Instituteur à Teahupoo.	300. 00

Total. 600. 00

Cette somme de six cent francs sera payée par les soins du Directeur des affaires Indigènes sur les fonds des Ecoles déposés au Bureau des affaires Indigènes.

Papeete, le 4 Février 1859.

SAISSET.

Le Gouverneur des Établissements Français de l'Océanie Commissaire Impérial près les îles de la Société

DECIDE:

Il sera accordé à Marataata, Indigène du district de Hitiia, propriétaire d'une belle plantation de Canne à sucre, établie par lui et sa famille dans ce district, une somme de trois cents francs, à titre d'encouragement.

Cette somme sera imputée sur les fonds du Comité agricole Indigène, déposés au Trésor Colonial.

Papeete, le 4 Février 1859.

SAISSET.

Le Gouverneur des Établissements Français de l'Océanie, Commissaire Impérial près les îles de la Société.

## PAE TU PARAU A TE HAU

Papeete, le 13 Februarie 1859.

Te Tavana no te man fenua Farani i Oceania.

TE FAATAA NEI:

Iraiva 4.

E horoa hia no moiti e Piti tonutia farane (2060 f.) na manu, i gotu e te rima o Mai Adam Kulczyki, Aavaia no te paesi Tahiti; ia horoa hia no te horo hia te potaro Pia, i te Pia rara hia o te humu hia no roto i taaa pia ia ede revareva ranere haari ap.

E horoa hia teinei moni moiti faalia hia i roto i te manu haapao raa no te manu favea raa no te manu.

Iraiva 2.

O te Ordonnateur te haapao hia ei haavava i teinei, fanta ra o te papai hia te manu vali atoa i hissaro hia ra.

Papeete, le 7 Februarie 1859.

SAISSET.

Tona Huaahona te Arii vahine no te manu fenua To-taie, e Tona Maiatai te Tavana no te manu fenua Farani i Oceania.

No te horo raa e, naha roa i nehehu te parau Ture ei tua raa, i una i te Apoo-ra iriti raa Ture no te matabiti 1859, e niti 'tou hoti o tusa Apoo raa raa e paraud budjet (ois ho i moni aufou) ia fanta.

No te haavava ana raa, i te manu raa rabi o te fanta i te manu iriti Tare e tupu mai (no roto i te rafu aho raa raa) i Papeete i tusa putuputo raa raa.

No te hui raa i te irava 7 no te favea raa no te manu 28 Febrero 1847.

TE FAATAA NEI:

Te Apoo raa iriti raa Ture no te man fenui i roto i te Hau Tamara uci no te matabiti 1859, e ore i te haapoutuputo hia:

Papeete, le 10 no Februarie 1859.

POMARE.

FAAUE RAA.

Te Tavana no te man fenua Farani i Oceania, Aavaia o te Emperaire i phasi ihi o te man fenua Totaitie.

TE FAATAA NEI:

E horoa hia na te manu Orometus haapao no ratou te manu i manu nei, no te rafe malai raa ita roto i roto ihaapao raa e no te rafe malai raa ita roto ihaapao raa, i te manu pipi, te manu-muni haamaurau, e aeti fanta hia te rahi raa mai tei i raro sei.

Pihaino, Orometus haapao no Paita. . . . . 100 fr. 00

Vaiho, Orometus haapao Tautira no Papeririri. . . . . 50. 00

Taharia, Orometus haapao no Tautira. . . . . 100. 00

Maoe, Orometus haapao taoturu no Puen. . . . . 50. 00

M. Alexis Bellain, Orometus haapao no Teahupoo. . . . . 300. 00

La amui hia. 600. 00

E auan hia 'tu teinei mani e uno hanere farane nei e te Aavaia o te pacas Tahiti i nia i te moni no te manu haapao raa e vai i roto i te fave raa no te manu-pauhau nei.

Papeete, le Februarie 1859.

SAISSET.

Te Tavana no te manu fenua Farani i Oceania, Aavaia o te Emperaire i phasi ihi o te man fenua Totaitie.

TE FAATAA NEI:

E horoa hia no te manu Marataata taata maohi no te mikatina no te Hitiia, fabi falei hia auarai ihi, o te rafe e manu a e tonu feli i roto i taaa maohia raa, i te manu e tonu hanere farane ei faaitoto raa.

E rave hia mai tonu raa i nia i te moni tomate no te chipa faaupi maohi, e vai i roto i te fave vai raa manu i no te Alihuauau.

Papeete, le Februarie 1859.

SAISSET.

Te Tavana no te man fenua Farani i Oceania, Aavaia o te Emperaire i phasi ihi o te man fenua Totaitie.

## DÉCIDE.

Il sera accordé aux colons français Berrot et Annes, matelots de la frégate l'Uranie, établis dans le district de Papeari, une somme de deux francs à chacun, à titre d'encouragement pour leurs travaux agricoles.

Cette dépense sera imputée sur les fonds destinés aux encouragements agricoles dans le Budget local de Tahiti.

Papeete, le 4 Février 1859.

SAISSET.

Le Gouverneur des Établissements Français de l'Océanie, Commissaire Impérial près les Hs de la Société, DÉCIDE:

Il est accordé à l'Indigène Faatara du district de Haapape, avoué et informe, une gratification de deux cents francs à titre de récompense pour ses anciennes services rendus au Gouvernement du Protectorat.

Papeete, le 4 Février 1859.

SAISSET.

Enlèvement des pierres bordant le lit des rivières.

Le Conseil de Gouvernement saisi par ordre de S. Exc. le Gouverneur de l'Interprétation à donner à l'article 4<sup>e</sup> de la décision (Message du 16 janvier 1859) relative à l'enlèvement des pierres dans le lit des rivières,

A DÉCIDE:

Les pierres rocheuses qui ne seront pas jetées au delà de 4 mètres du lit de la rivière, ne devront pas être touchées. Cependant les indigènes ou toute autre personne qui voudront se servir de ces pierres rocheuses, pourront les enlever à la condition de ne pas approcher de plus de 4 mètres du courant de l'eau.

Pour extrait conforme:

Le Secrétaire archiviste.

Signé: h. Armand.

Le Garde Directeur du Génie à l'honneur de prier les Européens ou Indigènes qui désiraient être employés comme conducteurs aux Transports généraux, de vouloir bien s'adresser à lui pour les conditions.

Le mercredi 9 février 1859, M. N. Turner, Conseil des États-Unis d'Amérique, a présenté à S. Exc. le Gouverneur son Exequatur, signé le 15 septembre 1858 par S. M. l'Empereur Napoléon III.

En conformité des ordres de S. M. M<sup>r</sup>. N. Turner est renoué en qualité de Conseil des États-Unis d'Amérique à Tahiti.

Le Gouverneur des Établissements français de l'Océanie porte à la connaissance de M. le Commissaire Impérial P. L. Messieurs les Directeurs, Chefs de service et chefs de corps, que l'Inspection générale de 1859, prescrite par les règlements et instructions ministérielles, commençera le dimanche 1er mai par la réunion d'ensemble, et sera close le dimanche, 29 du mois, par la revue d'honneur.

Ordonne, en conséquence, à tous Directeurs, Chefs de service et Chefs de corps, de préparer tous documents, rapports, notes et propositions concernant la date inspection indiquée par les dits règlements et instructions ministérielles, de telle sorte que leur acheminement aux départements de l'Algérie et des Colonies, de la Guerre et de la Marine, puisse s'effectuer dans les premiers jours de juin.

Papeete, 10 février 1859.

SAISSET.

## PARTIE NON OFFICIELLE.

Le Pia pour la confection de chapeaux a été jusqu'à présent exploité en petite quantité pour l'usage des femmes Tahitiennes. Grâce à l'exposition universelle tenue à Paris en 1855 ce produit, presque inconnu en Europe, a frappé par sa beauté les fabricants de chapeaux, et les Dame de l'Europe recherchent maintenant avec empressement et payent de bon prix pour ce produit nouveau.

Le Gouvernement du protectorat, voulant par tous les moyens donner l'essor aux productions de Tahiti, s'est chargé lui-même de l'expédition pour Paris, sur la demande d'un négociant appuyé par le Ministère de l'Algérie et des Colonies, de tout ce qu'il pourra produire cette année. Déjà le district de Paao a fourni une quantité considérable pour cet envoi; le district de Punaauia doit apporter son contingent le 10 du courant. Toutes ces fournitures de Pia sont payées en équivalent aux prix en usage à Tahiti; que ceux dont qui en ont à fourrir se déplace pour l'envoyer. Le bâtimant qui doit l'emporter à Valparaíso

## TE FAATAA NEE:

E hora his 'tu na na taata Farani ra na Berrot et Amnes, e tau malo Tahiti so nia i te manua onoi più ra o Uranie, o le parahi i roto i te mataina ra o Paperi i na moai hee hanere farane i te taata hoe, ei faisonne rai i tis moai ma ohiha faaupu.

E rave his mai te reira moai i uia i te mau meihahaa piau his no te faisoito huere rai i te ohipa faaupu no roto i te moai no te-hau no Tahiti nei.

Papeete, 4 Fevrier 1859.

SAISSET.

Te Tavava no te mau fenua Farani i Oceania, Avua'ba o te Empereur i pihai ibo i te mau fenusu Totaiate.

## TE FAATAA NEE:

E hora his hui na te taata moai ra na Faataaro no te mataina ra no Haapape, taata malohi e te mai, te hou moni haamauaruru raa e piti hanere farane ei sua no te mau ohipa Tahiti i rave hia e ana no te Hau Tamara.

Papeete, 4 Fevrier 1859.

SAISSET.

No te iriti e rai i te man ohai no te hiti i te mai ana-vai.

Te Apoe ras a te Hau'ou Ga fasse hisa e Tona Maite'i c imi i te au rae i tia en tau his i nia i te teira i te fiaue rae no te edhau 10, i te vea no te 16 no Temare 1859 , no te iriti rai i te mau ohai i roto i te mau, asavaia ra.

## UA FAATAA AENEI:

Te man ohai o te ore i mani te 4 o te mafra i pihai atu i te tabe rax man o te varia, e ore rota ia e tia moa'ia e rave hia'ia, mai te moa'ia ra hanaro te mau tata moabie te man taata 'oa'ohi te rave i tau man ohai hau rai, e tia ia la ratou i te reira, eahs rota'ia rai ratou e fiaue noa'ia i te 4 o te metterao te tabe rax pape.

E hohou mau:

Te popai porau vai rax parau.

Papahau, H. Armand.

Te ahui atane te Basura rahi no te Génie i te man papau i te man taata moai o te hanaro ia haere mai ratou ia rave i te ohipa i aratai i te man paua hors feauia e te man aieni o te Hau, e hacre mai ratou i tau nei fiaau malei ai an te reira mao ohipa.

23

(Suite de la partie officielle.)

## Avis

Monsieur Poole de retour de son voyage à Sydney, entrepris avec l'autorisation du Gouverneur, à la date du 19 août 1858, reprendra immédiatement ses fonctions de commissaire prisonier.

Le Directeur des affaires Européennes.

P. Landes.

Vu Le Commissaire Impérial P. L.

E. Gaullier de la Bicherie.

Le transport de la marine Impériale le *Reauteau* partira pour Valparaiso dimanche 20 février.

Ce bâtimant emportera les dépléti du Gouverneur et des différents services, ainsi que les correspondances particulières de France, pour les remettre à Valparaiso au prochain port anglais d'Europe.

Les passagers destines à prendre passage sur ce bâtimant, seront embarqués le 19 février.

Les créanciers de l'indigène Taririi, chef de Haapape, sont invités à produire à M. l'Ordonaiteur, dans le plus bref délai possible, leurs titres démenti légalisés par le président du tribunal de commerce, pour les dettes contractées chez les patentés.

23

## PAEAU PARAU EERE NO TE HAU.

Te pia i te hamani hia te taapoo nei, aore a i rahi rea e i naha moa noi te rave hia, moaei rai te hamani haere hia e te mani vahine Tahiti no te ratou hau. No te maihisi rai te faaite rax rahi taea i topo i Paris i te matai 1855 ra no reira i manere a te feihani taapoo i te nenehia o teiseni tua stea ora rea hisa i Europa, e le iuhi haere te vahine i teiseini mai te onoono rahi, e uai aufiu i te meot rarabi no teiseni tua, apa.

No te hanaro i te Hau Tamara i te borea na roto i te man ravaea tua i naha moa noi te rave hia, moaei rai te hamani haere hia e te mani vahine Tahiti no te ratou hau. No te maihisi rai te faaite rax rahi taea i topo i Paris i te matai 1855 ra no reira i manere a te feihani taapoo i te nenehia o teiseni tua stea ora rea hisa i Europa, e le iuhi haere te vahine i teiseini mai te onoono rahi, e uai aufiu i te meot rarabi no teiseni tua, apa.



mais démonté à Paris partira sans aucun délai le 20 du mois; ainsi il faut qu'au 15 février tout soit réuni pour être emballé et expédié. On ne recevra plus de pia après cette échéance (mardi 15 février).

On recevra également au bureau des affaires Indigènes les livreries en papier de voeux, et du pia en tressé; une somme pour la paille de pia, il faut que les envois soient faits avant le 15 du courant.

Tous les Officiers et Employés de l'Establishissement se sont associés avec empressement à la souscription ayant pour but l'organisation d'une Musique à Papete. Le montant annuel de la souscription a été fixé à une journée de solde pendant quatre ans.

Tous les habitants de Tahiti et Moorea ont pu voir dans le dernier Messager le projet d'organisation d'une musique à Tahiti.

Les dispositions prises par le Gouvernement n'admettant pas une dépense spéciale pour cet objet, le Gouverneur s'est donc adressé aux employés du Gouvernement et aux Résidents pour subvenir aux frais de cette musique par la voie de souscription. Tous ont unanimement accepté cette proposition, et il y a déjà un fond considérable de souscription, mais qui ne suffit pas encore pour mettre à exécution le projet de M. le commissaire impérial.

Voulez tous, à Tahiti et Moorea, musiciens dans l'âme, vos chants harmonieux, votre empressement à vous assembler pour entendre la musique, quand l'occasion s'en présente, en sont une preuve suffisante; jugez-vous donc aux employés du Gouvernement et aux résidents pour mettre ce projet à exécution. Le sacrifice qu'on vous demande n'est pas grand; chaque district peut voter annuellement une cotisation proportionnelle au nombre de ses habitants. Ce serait par exemple un dollar par an par chaque rata.

Les chefs pourront y contribuer plus largement; tous les autres habitants, sans exception des femmes, pourront aussi y contribuer selon leur honnêteté volonté, et l'établissement d'une musique, dont le manque se fait sentir depuis si longtemps, aura lieu dans quelques mois.

Les souscriptions seront ouvertes à partir du 15 de ce mois au bureau des affaires Indigènes.

Dans la nuit du 16 au 17 Février entre mercredi et jeudi de la semaine prochaine une éclipse totale de lune sera visible à Tahiti. Ce phénomène quelque rares que cela ait été vu à Tahiti en 1848. La lune sans s'écarter complètement prend sa globole dans ce cas une teinte rouge qui a fait donner aux éclipses le nom de lune rouge par les Tabibians. Quelques fois il arrive, mais la chose est extrêmement rare, que la lune disparaît complètement; mais on ne peut pas prévoir si ce phénomène dont l'explication, dépend de causes très nombreuses et peu connues, aura lieu pendant l'éclipse actuelle.

La prédition de ces éclipses n'a rien qui puisse élouer ceux qui sont un peu au courant de la perfection de l'astronomie moderne; c'est une conséquence naturelle de la marche des astres dont les lois sont tellement invariables qu'on peut assigner 2000 ans à l'avance la position respective de la lune et du soleil sans crainte de se tromper d'une manière sensible. Quand cette position est telle que l'ombre projette par la terre tombe sur la lune, il y a éclipse de lune, comme cela aura lieu dans la nuit du 16 au 17 Février.

Voici les instants exacts des phases principales de l'éclipse; ils ont été imprimés dans l'Annuaire de Tahiti, nous les reproduisons ici pour la commodité de ceux qui ne possèdent pas cet annuaire.

Premier contact avec la pénombre,	16 fev. à 0 h. 24-3 soir
Premier contact avec l'ombre,	— 40 58 3 id.
Commencement de l'éclipse totale,	— 41 55 9 id.
Milieu de l'éclipse	47 fev. à 0 h. 44 3 mai.
Fin de l'éclipse totale,	— 1 32 7 id.
Dernier contact avec l'ombre	— 2 30 3 id.
Dernier contact avec la pénombre	— 3 26 3 id.

Adam Kufczycki.

monie, mai te haapeo i le hoe man e hohia i Tahiti nei te fiai mauri e pia no ratou ra, a afai onoiso mai; Ei te mahana 20 man no teaoi avea e revaite pokai e afai i teonepi pia i Valparaiso, e inorihio e Tahiti, e ore roa e marui, e no reira i tali'aupega roa mai o noi te mahana 18 no Peperuare, i apuha bia i te poiti hia i roto i te afata hapono, ats ai, la hope mai taua mahana 18 no Peperuare, e ore iae, rae iabou hia.

E rae atoa hia hia i te fare toraa no te pressa Tahiti te revarava, e te pia rara, hoe atourahai hoi huu e mai te pia i pia, ia hope i te poihu hia i te mahana 18 no Peperuare.

Ua rae noa te manu taata no Tahiti e Moorea i roto i te Vea hopea oti, i te hoe parau opua hia no te faatis raa i te bae upaupa no Tahiti nei.

No te manu haupio ras iravae hia e te 'Hau i ure i tali'au faataua i te taos tas e no te reira obipa, no reira te Ta'ava i paraus ai i te manu rautira no te fiai, e te manu papaa, i te taos e au onoineci upaupa no roto i te aafan ras i te moni. Ua faatis mai te rahi atoa i teletiani paraus, e e moni haru moni tei aafan haaro hia mai nei, e ore rae e raval no te hanumans ras i taua parani e opua hia e te Au'vaha e te Oenepora e.

Ooutou aha hia, to Tahiti e Mooreotea, e mea onopono no astou te upaupa, taputou no manu hineine naveave, to outou hoi amanimaka i te haupulepuhi ras, no te farao raa i te upaupa, ia upuipa bia ra, no reira i teas i to ou'ou so maiai; a moni tua mori i te manu rautira no te hau e i te manu papaa, la faatua hia teinei opua ras. E ere te mea ruba rohi tei titaa his tui'a outou. E tia i te manu tama'ina 'tou, ia faatas ite tahi tau moni i te manu matuhi atoa na'rafon e aafan, mai te faasan maatei i nia i te rahi o te taata i roto i te matalaeina, Mai te mea e hoe tauri i te matalahi hoi, i te rastora hoi, e iai i te manu Ta'ava matalaeina, ia farahai ae i te ratou aafan ras, e te moni tanta'ois hoi, te manu vahine atoa hoi e tia stas is ratou te aafan i te ratou i hisaro, e ore i te maore ua rosa taia oupanpa, ta taton i-nauvanu nea aenece i na'ona noi.

Ei te mahana hoi ahuru ma pae no teinei Avae taino'au'ut ai, te aafan ras no teinei moni i te fare toraa no te aauaha e te pacau Tahiti.

La tase i te rai no te 16 et 17 no Peperuare, i te po no te mahana toru e te mahana maha no teinei Tapati i 'au'ut nei, e itia i te hoi poiri ras o te Avae i Tahiti nei. Teinei peia iea ras hia, ua itera i Tahiti nei e te matalabi 1848. E ore te Avae e creere taalos, e rira e i te haru utole, e no reira i paraus hia i te Tahitien te poiri ras Avae, i Avae utole; E tupo hoi i te vataihai tasi, e ore rae e tupo rea, te moe taalo ras o te Avae, sata rae i ita no te reira ras i, teinei poiri ras e paraus hia nei, no te mea ia haamargarama hia teinei poiri ras e rae, rae, rahi ia te tuma itea ihu ho'i.

E ore ras e maarete te fiai i huiros ri i te haapeo ras no te Astros mit ap, i te faatis ras na muu o tei poiri ras, e hopida-mau i ia o te tote haage ras o tei moe fiai, te ore ras e hui e, te moe fiai, e no reira iia i te fiai ras 2000 - matadiki na mea i te fiai ras o te Avae e te Ma'haha, te mea tais ore i te haapeo ras te e hui iit; Mai te mea ia tae teinei tia ras, e ia marui te maru o te Ao, nei i nia i te Avae, e porui ras i tao te Avae, mai te tu'pu i tao i te nei no te 16 et te 17 no Peperuare.

Te uia raa manu o tei huiros rahi o taua poiri ras, na'nefihia hia hoi Roto i te anouaire no Tahiti nei, te nenei faahou hia nei ra i nei, ia te le feia aore i raa te iao ratou taua Annuaire ra.

Te uia matamaua i roto i te poiri ras.  
16 no Peperuare hora 10. 38°. 3.5 i te ahiahi,  
Te uia matamaua i roto i te poiri ras  
hora 10. 38°. 3 i te ahiahi  
Te matamaua no te poiri ras.  
16 no Peperuare hora 11. 38°. 9.5 i te ahiahi  
Te roru o-te poiri ras  
17 no Peperuare hora 0. 44°. 3s. i te poipoi  
Te hope o-te poiri hua ras  
hora 1. 32°. 7s. i te poipoi  
Te uia hopea i te poiri ras  
hora 2. 30°. 3s. i te poipoi  
Teu ras hopea i te poiri ras  
hora 3. 20°. 3s. i te poipoi.

Te Au'vaha ATAMU.

Le public est prévenu que le Coran andant de la frégate Autrichienne couvrira tous les jours, sa musique au port Catelot, de 5 à 6 heures du soir.

### Nouvelles Diverses.

La corvette des Etats-Unis Vanduzza pendant son dernier voyage dans le Pacifique, a visité les îles Fiji où elle a infligé une juste punition aux fidjians pour avoir massacré et mangé deux Américains. Un compte détaillé a été déjà publié dans l'*Herald*. Les forces débarquées seulement de soixante hommes, ont rencontré et mis en pleine déroute six cents guerriers sauvages, et ont brûlé leur ville principale de cinq vingt cinq maisons, située dans les montagnes, à une distance très considérable de là. Dans cet engagement, il y a eu trente sauvages de tués, et un nombre considérable de blessés. La masse de guerre avec laquelle les indigènes ont massacré les deux malheureux hommes, se trouve maintenant à bord de la Vanduzza avec plusieurs autres trophées pris en même temps. Il y a un fait très remarquable, c'est que la Vanduzza, depuis son départ de Portsmouth, n'a perdu aucun homme soit par maladie, soit par accident, soit dans les combats.

#### BATIMENTS SUR RADE.

##### DU COMMERCE.

9 Février. Transport de la marine impériale le *Baillieu*, commandé par M. le Bleux, Lieutenant de vaisseau.

11. id. Avis à vapeur le *Milton*, commandé par M. de Péralo, cap. de Frégate.

11. id. Frégate Autrichienne *Novaara*, cap. Baron de Pock, portant guidon du Commandeur de Millerstorf et Urbair, 30 canons, 350 hommes d'équipage, venue en 35 jours de New Zealand auxkland; départ d'Europe 22 mois.

##### DU COMMERCE.

24. Nov. Baleinier Français *Général Teste*, cap. Le Mercier.

21. xbr. Baleinier Américain *Emily-Morgan*, cap. Chase.

47. xbr. Baleinier Américain *Corse*, cap. Babcock.

11. Février Côte du Protectorat *Alma*, cap. Le Maire.

11. id. Côte Français *Potet* cap. Doiron.

Mesurements du port de Papete du samedi 6 au Samedi 12 Février 1839.

##### ENTREES.

9. Février. Transport de la marine impériale *Baillieu*, commandé par M. le Bleux, Lieutenant de vaisseau, venant de Batavia.

9. id. Côte du Protectorat *Alma*, cap. Lemaire, 14 ton, 3 hommes d'équipage, venant de Raiatea en 4 jours, chargeant quelques produits des îles.

9. id. Côte français *Potet*, cap. Doiron, +2 ton, 3 hommes d'équipage venant de Raiatea en 4 jours, chargement 6 ton paquet de cocons.

11. id. Avis à vapeur *Milton*, commandé par M. Péralo, cap. de frégate, venant de Sydney.

11. id. Frégate Autrichienne *Novaara*, commandée par M. le Baron de Pock Commandeur de Millerstorf et Urbair, venant de New-Zéland Auxkland.

##### SORTIES.

7. Février. Brig. Nouvelle-Grenade *Ellenito*, cap. Warner, pour Papara.

8. id. Baleinier français *la Manche*, pour les Sandwich.

11. Grotte Américain *Lewis-Perry*, cap. Turner pour Poco.

### AVIS.

Le chef de l'imprimerie a l'honneur de prévenir le public: que les annonces ou avis qui doivent paraître dans le Messager, ne seront reçus à l'imprimerie que jusqu'au vendredi soir, au plus tard, à 4 heures. 3:3

PAPEETE 12 FÉVRIER 1839.

#### MERCURIALE.

Farine	45.00	le kilog.
Pain	0.00	
Viande boeuf	2.00	le kilog.
Lard	2.00	le kilog.
Poisson	1.00	le paquet
Légumes	0.00	
Fruits	0.00	
Oeufs	4.00	la douzaine

Le Directeur des affaires Européennes,

P. Landes,

### Journellement attendu d'Europe.

Un chargement composé de 152 colis marchandises françaises (Mous-étoiles, Indiennes, etc. etc. etc.)

161 Colis marchandises de Manchester (Calicots, Chemises etc. etc.)

1.000 Colis marchandises de Birmingham, formant l'assortiment le plus convenable: pour ce marché, et composé comme suit:

30 Tonnes de fer assorti, plat et rond, Acier, Clous, Laines, Poles, Pioches, Marteaux, Aiguilles à Voir, Alènes, Cercles en fer et Rivets, Pinces, Cuisines, Chaudière à Sucre, Plomb, Zinc, Cuivre, Cloches, Briques, Encloses et Soufflets pour forgerons.

#### Plus

Verres à vitres, Papier, Plumes, et Encre, Solles, Fil à volle, Peinture de toute espèce.

1.000 Gallons d'Huile de lin etc. etc. etc. etc.

#### Plus

Vin de Bordeaux en barrique, Fromage, Beurre d'Irlande, Jambons de Westphalie.

Le tout ayant été acheté au Comptant cela permettra d'établir les prix très bas.

J. Brander.

#### RÉSIDENTS AFFICHÉES POUR LE DÉPART DE LA COLONIE.

M. Jean François BEAUDOIN, perruquier à Papete, pour les Sandwich.

M. et Mme. BERNARD (Claude), cordonnier à Papete, pour la Nouvelle-Calédonie.

### Vente aux enchères.

Samedi le 19 Février, à midi, M. P. Bonodin vendra sans réserve dans les magasins de M<sup>r</sup>. W. H. Kelly et C<sup>ie</sup>, une grande quantité de marchandises assorties.

### PARAU FAITE.

Te faite atu nei te rautira no te nenei raa  
Vea i te taata toa: E ô te mau parau faite  
o te faite bia na rotu i te vea ra, e ore la  
fe farii bia i rotu i te fare nenei rau vea ma-  
ori râ ei te mahana faraïro i te abahi, e tae  
noa tu, i te hora 4.

L'imprimeur gérant J. FAURE.

#### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 5 au 11 Février 1839.

DATES.	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE.		TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6 h. 10 h. mat. 4 h. 10 h. du soir.	Humidité relat. en centiémes.	Quantité de pluie tombrée.	Vents dominant pendant le jour
	hauteur moyenne	oscillation diurne.	à 6 h. mat.	à 1 h. soir	Moyenne				
S.5	755.9	0.8	24.	32.	27.3	26.4	84		
D.6	754.7	3.0	21.	31.	27.3	26.5	85		E.
L.7	756.6	0.6	20.8	29.5	28.1	26.5	80		O.
M.8	756.2	4.1	21.	31.	28.1	26.5	84		E.
M.9	756.7	2.4	22.5	29.	28.1	26.3	96		E.
J.10	757.3	4.6	23.	30.5	27.5	27.1	88	0,013	N.O.
V.11	757.4	9.5	22.	33.	28.0	27.0	83		N.E.

**SUPPLÉMENT au MESSAGER de TAHITI du 15 Janvier 1839.**

Suite du voyage de Leurs Majestés Impériales.

Cherbourg, le 6 août 1838.

À six heures, aux six heures et demie du matin, l'Empereur et l'Impératrice, accompagnés de toutes les personnes de leur suite, sont allés faire leur visite d'adieu à la Reine d'Angleterre sur son yacht. Puis Leurs Majestés Impériales se sont rendues à bord de la *Bretagne*, où un déjeuner avait été préparé par les ordres de l'Empereur. Le yacht royal, escorté des vaisseaux de ligne anglais, a pris le large, salué par trois salves de toute l'artillerie de nos vaisseaux et des forts, auxquelles se mêlaient les cris réjouis de *Fife la Reine d'Angleterre*.

A midi, l'Empereur a commencé sa visite et passé la revue des équipages de tous les vaisseaux de l'escadre rangés sur une seule ligne dans l'ordre suivant :

*Tuillot-Louis, Austerlitz, Ulm, Donau, Napoléon, Epius, Bretagne, Arcile, Ialy.*

Majesté a distribué de sa main des décorations et des médailles aux officiers, sous-officiers et matelots qui lui étaient présents par l'amiral ministre de la marine.

L'Empereur a voulu visiter aussi les travaux de l'ensemble de ce gigantesque travail.

Leurs Majestés ne sont rentrées à l'hôtel de la préfecture maritime qu'à six heures et demie, après avoir reçu le plus chaleureux accueil des marins de l'escadre et des bâtiments français et étrangers qui saluaient la rade en tous sens pour n'en perdre d'un instant et magnifique spectacle.

On nous écrit de Cherbourg, le 7 août :

Le temps le plus magnifique a favorisé l'inauguration du bassin Napoléon, cette merveille de l'art hydraulique, et le lancement, dans ce même bassin, du vaisseau le *Ville-de-Nantes*.

À onze heures, l'Empereur et l'Impératrice ont quitté la préfecture maritime, suivis d'un nombreux et brillant cortège, et se sont rendus au port militaire par la belle avenue de l'Albâtre, entre deux haies formées par l'infanterie et l'artillerie de marine, les équipages de la flotte et les ouvriers du port avec leurs drapéaux. Une foule immense qui se dirigeait vers le lieu de la fête a accueilli Leurs Majestés par les acclamations les plus chaleureuses pendant le long trajet. Elles ont passé sous deux arcs de triomphe véritablement remarquables par l'habile disposition des fanions d'armes qui les composaient en grande partie.

Il est difficile de se faire une idée de l'aspect imposant du bassin Napoléon III immense et magnifique réceptacle, long de 420 mètres sur 200 de large, et d'une profondeur de 18 mètres, a été creusé dans le roc et a exigé plus de vingt ans de travaux ; il est entouré de sept formes de radoub et six calles de construction, dont six rues, avec toutes les conditions de solidité et d'élegance possibles. Autour de ce gigantesque bassin, sont installés spectaculairement l'arrivée de Leurs Majestés, les douars, trois tribunes avaient été élevées, d'entre elles deux destinées chacune à ville-dame, et celle du milieu à Leurs Majestés Impériales. Au-dessous de la tribune impériale, un escalier gigantesque recouvert de tapis conduisait au fond du bassin, où une pierre scellée, destinée à perpétuer le souvenir de cette inoubliable inauguration, attendait les médailles et les pièces de monnaie que l'on y déposera ordinairement.

Bientôt le bruit des acclamations régulières, qui de crient de saluer le passage de Leurs Majestés, a annoncé l'arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice. Le cortège impérial, faisant le tour des bâtiments du port, s'est arrêté à la tribune centrale, et assiégié les canons de l'escadre et de la rade ont tonné, la musique des guides a joué l'air national : *Purpure pour la Syrie*, et d'un bout à l'autre de cet incomparable théâtre, des milliers de voix ont, à plusieurs reprises, salué des cris de *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !* Leurs Majestés, qui ont été reçus par l'amiral préfet maritime et les autorités du port.

Leurs Majestés, ayant pris place sur leur trône, ont été entourées des officiers de la Couronne, des dignitaires de la cour, des maréchaux, des amiraux, des ministres et d'autres personnes appartenant au Sénat, au conseil d'Etat et au Corps législatif. On remarquait dans l'entourage impérial des membres distingués de l'aristocratie anglaise, anciens amis de l'Empereur, des membres du parlement britannique, des officiers supérieurs parmi lesquels nous citerons l'amiral sir Ch. Napier, accusé par l'Empereur avec une extrême affabilité ; lord John Manners, ministre des travaux publics, sir J. Elphinstone, général Codrington, lord Cowdray, lord Shrewsbury, amiral comte Shrewsbury, due de Rutland, lord Alfred Paget, colonel Forester, des life-guards, marquis de Conningham, lord Chelsea, lord Sheffield et beaucoup d'autres.

En face de la tribune impériale, bientôt un nombreux clergé, ayant à sa tête Mgr Daniel, évêque de Coutances et d'Avranches, a procédé à la bénédiction solennelle du bassin Napoléon III. Après les prières de l'église, l'E-

pouse, donnant le brûlé à l'Impératrice, a descendu l'escalier d'honneur, suivie d'un imposant cortège, et bientôt la multitude des spectateurs a pu apercevoir au fond du bassin l'Empereur plonger les pièces de monnaie du régime dans l'excavation de la pierre, et la scellant avec le marteau, selon l'usage en pareille circonstance. Puis Leurs Majestés ayant signé le procès-verbal qui constate l'accomplissement des formalités usitées, elles ont remonté le grand escalier avec leur suite. Aussitôt, au bruit des salves d'artillerie aux sons de la musique militaire, aux cris de *Vive l'Empereur !* qui résonnent de toutes parts, les digues qui retenaient la mer sont brisées, et l'onde écumante se précipite dans le vaste bassin, dont elle doit, en quelques heures, remplir les énormes dimensions. Sur la pierre solide que l'eau de l'Océan doit reconstruire pour bien des siècles peut-être, l'inscription suivante a été gravée :

*« Ce bassin, décrété en 1803, sous le règne de Napoléon I<sup>e</sup>, fut commencé en 1836, achevé en 1838, et inauguré le 7 août, en présence de l'Empereur Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie. »*

*« L'Amiral Hamelin, ministre de la Marine. »*

Pendant l'inauguration, Leurs Majestés ont visité les principaux ateliers du port militaire, et sont rentrées à la préfecture vers trois heures.

Le soir, à six heures, l'Empereur et l'Impératrice sont rentrés au bassin Napoléon III pour assister au lancement du maillot à vapeur *la Ville-de-Nantes*, de 90 canons, de la force de 900 chevaux. Des milliers de spectateurs entouraient le bassin. Au signal donné par l'Empereur, l'énorme masse à glisse sort son ber et avec la rapidité de l'éclair, a travers son premier village dans l'eau qui remplissait nouveau bassin. Le canon de l'escadre et des forts de la rade a salué le départ de Leurs Majestés.

Pendant le dîner impérial, les membres de la Société artistique de Sainte-Cécile de Cherbourg ont exécuté, dans le jardin de la préfecture maritime, des élégans en l'honneur de l'Empereur et de l'Impératrice. Après le repas, Leurs Majestés sont venues féliciter les jeunes artistes et leur ont adressé gracieusement la parole. Puis Elles sont allées dans les voitures de gala, suivies de la Cour et des hauts dignitaires, au bal de l'hôtel de ville. Les salons, splendidement décorés, étaient remplis de nombreux invités, parmi lesquels on remarqua les plus éminents personnalités de France et d'Angleterre. Leurs Majestés ont été accueillies par les démonstratives les plus enthousiastes.

Après avoir circulé pendant l'intermission dans les salons où Elles ont reçu les témoignages de la plus respectueuse sympathie, Leurs Majestés sont rentrées très minuit à la préfecture maritime.

Cherbourg, le 8 août 1838. 1 heure 30.

Aujourd'hui, à onze heures, Leurs Majestés Impériales sont allées entendre la messe à l'église de la Trinité. Elles ont été reçues à la porte de l'église par Mgr l'évêque de Coutances, entouré de son clergé, qui leur offrit l'eau bénite et l'encre.

Après la messe, l'Empereur et l'Impératrice, suivis de tout le cortège impérial, se sont rendus sur la place Napoléon, où s'est élevée la statue équestre de Napoléon I<sup>e</sup>, qui devait être inaugurée par l'Empereur.

A l'arrivée de Leurs Majestés, le village qui reconnaît la statue est tombé aux cris de *Vive l'Empereur ! vive Napoléon I<sup>e</sup> ! vive Napoléon III !* auxquels ont répondus les salves d'artillerie de tous les vaisseaux mouillés en rade et des forts.

Leurs Majestés ont pris place dans une tribune, richement décorée, élevée en face de la statue, et ont pu contempler avec une vive satisfaction le magnifique pionnier qui se déroulait sous leurs yeux.

L'Empereur, apercevant autour de la statue les médailles de Sainte-Hélène, les a fait jeter à s'avancer jusqu'au pied de l'estrade. Ces vieux débris de nos armes, qui tous portaient à la main une couronne d'immortelles ou de laurier, se sont empressés de venir prendre les places qui leur étaient désignées, en saluant Leurs Majestés Impériales de leurs plus chaleureuses acclamations.

Des que le silence a pu être établi, le maire de Cherbourg a gravé les premiers degrés de l'estrade et a prononcé le discours suivant :

*« Sire,*

« Cherbourg est, de toutes les villes de France, celle qui doit le plus à l'Empereur. L'histoire de sa rénovation est tout entière écrite dans le décret, signé du 6 juillet 1814, dont Votre Majesté a daigné autoriser le dépôt dans le piédestal de ce monument. C'est aussi de l'ère impériale que date la vigoureuse impulsion donnée à ces prodigieux travaux, devant lesquels l'imagination reste confondue, et dont l'importance ne pouvait être caractérisée que par ces memorables paroles : « J'avais résolu de renouveler à Cherbourg les merveilles de l'Egypte. J'avais élevé déjà dans la mer ma pyramide, j'aurais en aussi peu la Mer. » Vers les limites de l'horizon s'élève majestueusement cette pyramide assise sur sa large base au sein des Quots ; dont la force vient exprimer à ses pieds. Sentiment avancé, elle ferme et défend cette magnifique rade, où nos vaisseaux

